

Au fil de l'eau chapelloise

Le mot du Maire



En ce début d'année, vous avez élu un nouveau conseil municipal dont une grande partie a souhaité renouveler son mandat d'élu. Je profite de ce bulletin pour vous remercier de votre confiance et pour votre participation à ce vote où les règles de scrutin ont évolué. Je remercie également les membres de l'équipe précédente qui ont souhaité se retirer pour des raisons diverses. Cette équipe a pris des engagements : la mise en place des commissions communales et des comités consultatifs va nous permettre d'engager rapidement des investissements qui profiteront à chacun d'entre vous.

Le fil rouge de mes mandats a toujours été d'augmenter notre population pour permettre à nos commerces de vivre et notre école de se maintenir avec un maximum de classes. Même si nous sommes passés de 400 à 600 habitants, une classe va fermer sur la Chapelle et c'est regrettable lorsque l'on constate le nombre d'enfants qui sont scolarisés à l'extérieur du RPI. Il nous faut comprendre le pourquoi : quelles sont les demandes des parents pour intégrer leurs enfants à l'école communale et mener des actions avec le nouveau corps éducatif ? Mme Massière ayant été affectée à sa demande à Chauvigny. Notre RPI, avec Leignes sur Fontaine, a un nombre suffisant d'enfants pour perdurer malgré les demandes pressantes de l'éducation nationale de se regrouper. Les élus des 2 communes ont conscience de cette réalité et c'est ensemble que nous avancerons.

A la lecture de ce bulletin vous découvrirez les investissements en cours pour l'année 2026/2027, même si certains, comme la reprise de la charpente de l'église, n'étaient pas prévus et sont à réaliser dans l'urgence.

Le rôle d'un conseil municipal étant avant tout de préserver le patrimoine communal.

Après un été particulièrement exceptionnel à cause des canicules à répétition, notre engagement sera de réfléchir pour chaque projet du côté environnemental afin d'économiser l'eau et favoriser son infiltration ainsi que de créer de l'ombrage pour diminuer l'impact chaleur dans les bâtiments communaux.

Je vous souhaite à tous une bonne rentrée et vous invite à partager nos manifestations organisées par les associations ou la commune.

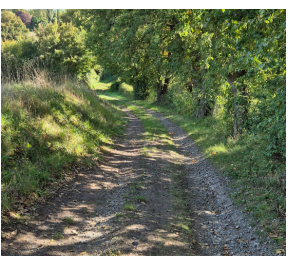
CONTACT :

Mairie de Chapelle-Viviers 2 rue du vivier 86300 CHAPELLE-VIVIERS

Tel : 05 49 56 91 52 - Mail : mairie@la-chapelle-viviers.fr

Responsable de publication : Patrick CHARRIER

Bulletin réalisé par le conseil municipal et les membres de la commission communication





Quelle est la différence entre une commission municipale et le comité consultatif ?



Une **commission** est composée de conseillers municipaux. Elle étudie les dossiers avant leur présentation au conseil municipal. Elle prépare les décisions, mais ne décide pas à la place du conseil. Ses réunions ne sont pas publiques.

Un **comité consultatif** est constitué de conseillers municipaux et de personnes extérieures au conseil (habitants, associations, professionnels, experts...). Il est créé pour recueillir des avis sur un sujet précis. Il formule des propositions ou des recommandations. Il ne prend pas de décision. Le conseil municipal reste seul compétent pour décider.

Liste des comités consultatifs et commissions

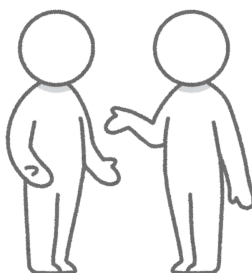
FINANCES – ÉCOLE

Laure DURAND

Marine BOIZARD

Frédéric RELION

Ghislaine THOUVENIN



CCAS

Ghislaine THOUVENIN

Jacqueline JOUBERT

Pamela DURAND

Christine LANGELLIER

Jean-Michel ARCADE

BÂTIMENTS – CAMPING – ÉTANG

Robert CHASSAT

Mickaël RANGER

Sylvain HEQUET

Frédéric RELION

Christophe HOUR

COMMUNICATION

Marine BOIZARD

Sophie DAUVILLÉE

Ghislaine THOUVENIN

Christine LANGELLIER

Pamela DURAND

Vincent DEMAZEL

Maryse ANTIGNY

Emmanuelle CHASSAT

ENVIRONNEMENT – SENTIERS – AGRI

Jean Michel ARCADE

Robert CHASSAT

Mickaël RANGER

Sophie DAUVILLÉE

Sylvain HEQUET

Laurence GUITONNEAU

Christian CHAIGNE



ANIMATION – JEUNESSE & SPORT

Sylvain HEQUET

Jean Michel ARCADE

Christophe HOUR

Robert CHASSAT

Mickaël RANGER

Christine LANGELLIER

Christophe KOTKUDAK

Orianne PAILLER

SÉCURITÉ – VIGILANCE – PCS*

La totalité du Conseil Municipal et volontaires

CIMETIÈRE

Valérie LAURENDEAU

Ghislaine THOUVENIN

Jacqueline JOUBERT

Christine LANGELLIER

Conseillers municipaux délégués à la communauté de communes

Environnement GEMAPI – Dev.

Durable

Mickaël RANGER

Habitat

Jean Michel ARCADE

Finances - Ressource Humaine

Marine BOIZARD

Santé

Ghislaine THOUVENIN

Sports – Loisirs – Gens du voyage

Sylvain HEQUET

Jean Michel ARCADE

Frédéric RELION

Tourisme

Pamela DURAND

Eau – Assainissement

Patrick CHARRIER

Communication

Marine BOIZARD

Enfance - Jeunesse

Sylvain HEQUET

Économie – Emploi insertion

Mickaël RANGER

Patrimoine - Culture

Christine LANGELLIER

PLUi – SCoT

Patrick CHARRIER

Voirie

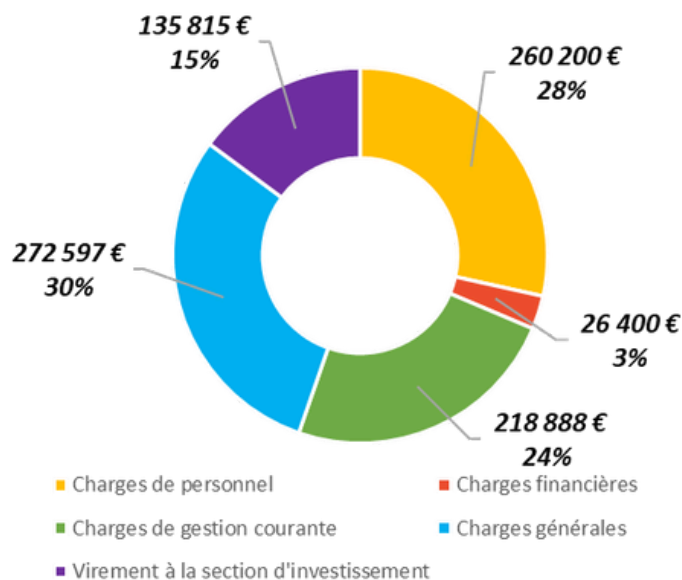
Jean Michel ARCADE



Budget communal

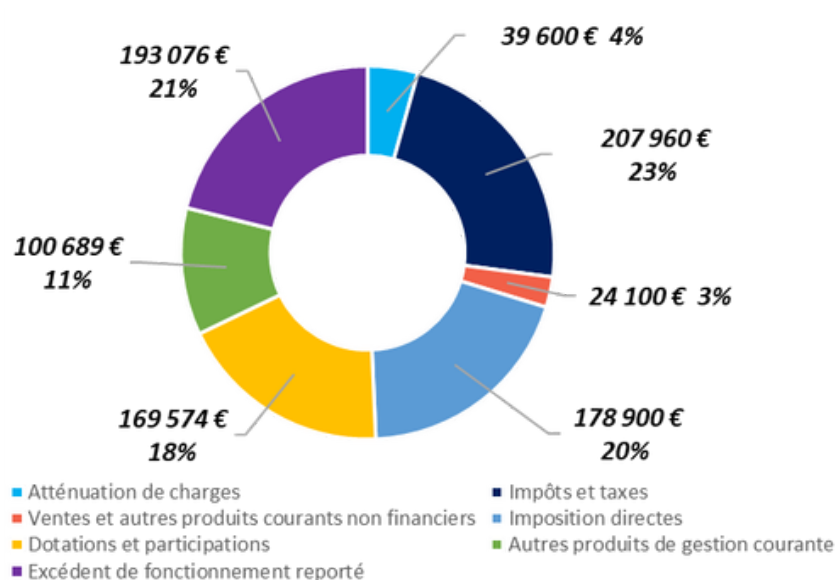
Répartition des dépenses de fonctionnement 2025

Budget de fonctionnement de la mairie de Chapelle-Viviers



Répartition des recettes de fonctionnement 2025

Budget de fonctionnement de la mairie de Chapelle-Viviers



Le vote du budget annuel est toujours un exercice délicat pour trouver l'équilibre et nous laisser une marge d'ajustement pour investir sur l'entretien du patrimoine ou sur de nouveaux projets. A chaque vote je présente les chiffres des 8 années précédentes. Cette présentation permet de voir l'évolution de chaque dépense.

Il existe également **trois budgets annexes** : Le pôle commercial, la chaufferie collective et le budget du lotissement des Grêles qui s'équilibrera avec les ventes de terrains.

Le coin des projets

CIRCULATION

Afin d'améliorer la sécurité des usagers et de faciliter la circulation, la commune a récemment procédé à l'acquisition de deux parcelles. La première, acquise dans la rue du cimetière, permet d'aménager l'angle de rue afin de faciliter le passage des bus scolaires et tout autre véhicule, tout en améliorant la visibilité. La seconde acquisition, rue de la Rosée, permettra la démolition d'une ancienne remise en pierre devenue vétuste. La suppression de cet ouvrage offrira la possibilité d'élargir un virage particulièrement étroit, rendant ce secteur plus sûr et plus agréable à emprunter.

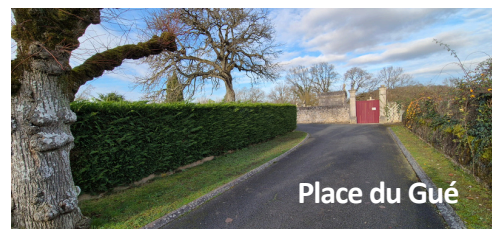
Ces aménagements s'inscrivent dans la volonté de la municipalité de poursuivre, au fil des années, des actions concrètes pour améliorer la sécurité et le quotidien des habitants. L'ensemble de ces travaux devrait coûter 10 000 € HT.

GRÉMONT

Le Conseil Municipal a souhaité répondre au programme FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ruraux. Eaux de Vienne s'est associé avec Energie Vienne SRD pour ajouter le remplacement des réseaux d'eau potable à ce projet déjà ambitieux. Ensemble, les entreprises **ARLAUD** et **ANCELIN** auront effectué ces travaux de mai à septembre 2026 pour un montant total de 363 000 € HT. La commune procédera à l'aménagement des trottoirs pour piétons et des bordures. Là encore, l'entreprise **ARLAUD** réalisera les travaux pour un montant de 95 000 € HT.

À l'issue de ces opérations, le Département de la Vienne effectuera la réfection définitive de la chaussée avec un nouvel enrobé sur l'ensemble de la traversée du village.

Par la suite, 5 pavillons seront construits sur ce qu'on appelle provisoirement le lotissement **BOUTILLET**.



L'ÉGLISE



Depuis plusieurs semaines, nous constatons une aggravation des chutes de crépi au niveau du plafond de la nef.

À la suite d'un contrôle de la voûte, il a été mis en évidence qu'une poutre maîtresse était rompue. Cette dégradation a entraîné un affaissement de la structure, provoquant également une infiltration d'eau.

Afin de garantir la sécurité de l'édifice, l'entreprise **BOUTINEAU** interviendra prochainement pour sécuriser la toiture et remplacer une partie de la charpente.

Le coût est estimé à 25 000 € HT.



À NOUVEAU LA PÊCHE !

L'étang de la Chapelle-Viviers se refait une santé. Moults travaux de remise en état ont été réalisés après de longues années sans interventions majeures sur ce plan d'eau réputé poissonneux. Le dernier curage remonte à 1998. Au fil des ans, l'eau n'était plus aussi limpide et suffisamment saine pour la bonne santé des carpes, gardons, brochets et consorts. Depuis octobre 2025, l'étang est désormais vide. Les poissons qui y étaient présents sont hébergés provisoirement dans un étang de la Brenne.

Christophe Gros, le Président de l'association de pêche communale « Le Gardon Chapellois » était là le 22 mai dernier pour le premier coup de pelle de l'entreprise de travaux publics, **PAJOT** (Le Blanc - Indre) chargée d'effectuer d'importantes opérations

- Curage sur un large périmètre,
- Empierrement des rives,
- Redimensionnement de la berge (côté exutoire) et dans son prolongement, déplacement de quelques mètres de la pêcherie actuelle,
- Arrachage des arbres gênants ou malades et plantations de nouveaux,
- Colmatage des bords où existent des risques de fuites en cas de précipitations abondantes, ...

Des plantations seront réalisées au plus tôt. Le petit pont de bois qui enjambe le Servon sera rehaussé, ce qui permettra d'emprunter le chemin d'accès au château d'eau de Servon qui sera réouvert.

L'objectif est que l'étang de la Chapelle-Viviers puisse être prêt en mars 2027 pour le lancement d'une nouvelle saison de pêche. L'ensemble des coûts des travaux avoisinera les 35 000 € HT. L'étang devrait donc à nouveau redonner du bonheur aux nombreux pêcheurs qui le fréquentent ainsi qu'à toutes celles et ceux qui apprécient les joies simples d'une balade au bord de l'eau ...

**Christophe
GROS**



ACHAT BALAYEUSE



Depuis l'arrêt de la prestation balayage effectuée par le SIMER, malgré le passage des cantonniers, paille et feuilles s'accumulent dans les caniveaux. La prestation avait un coût annuel de 6 000 € HT. Le conseil municipal a opté pour l'achat d'une balayeuse/ramasseuse de la marque **RABAUD** qui s'attèlera derrière le petit tracteur acheté, en partie, par anticipation à ce besoin. Le coût sera de 20 000 € HT et nous pourrons l'utiliser à bon escient. Une subvention sera demandée par le biais du dispositif Activ 3 du département pour 16 000 €.

VIDÉO-SURVEILLANCE

Depuis plusieurs semaines, les caméras sont installées et on constate vite l'effet dissuasif que cela entraîne. Bien entendu, les enregistrements ne seront visualisés que si de nouvelles incivilités interviennent sur le site. Il est regrettable d'en arriver à ce point sur une commune comme la nôtre mais il est normal que nos jeunes puissent profiter de nos structures en toute tranquillité et sécurité.

Le coût de l'opération : 6 000 € HT.



RÉALISATION DE FOSSÉ

Depuis les inondations du lotissement des Nénuphars, dûes à l'arrachage de buissons, nous avons pu acquérir une parcelle et réaliser un fossé. Nous espérons qu'il détournera une partie de l'eau des terres vers le bassin d'orage de la Richarderie : le coût total de l'opération s'élève à 10 000 € HT.



De belles promenades s'annoncent pour tous les amoureux de la nature !



La commune de La Chapelle-Viviers poursuit la valorisation de son territoire avec l'ouverture progressive de nouveaux chemins de randonnée au cours des prochaines années.

Ces nouveaux itinéraires, identifiés par un balisage adapté, permettront aux promeneurs et aux randonneurs de découvrir les paysages et les espaces naturels qui font la richesse de notre commune. Conçus pour être accessibles et faciles à suivre, ils offriront à chacun l'occasion de profiter pleinement de la nature, en toute sérénité.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de mise en valeur de notre cadre de vie et de développement des loisirs de pleine nature. À terme, ces nouveaux sentiers viendront enrichir l'offre de randonnée de la commune et inviter habitants comme visiteurs à partir à la découverte de La Chapelle-Viviers, au rythme de leurs envies.

COMMUNIQUONS ENSEMBLE



INTRAMUROS : RESTEZ INFORMÉS ET PARTICIPEZ À LA VIE DE VOTRE COMMUNE !

Vous utilisez déjà **Intramuros** ? C'est avant tout un outil de communication entre la commune et ses habitants, qui permet à chacun de rester informé mais aussi de participer à la vie locale. Grâce aux boutons **Alerte** et **Boîte à idées**, vous pouvez signaler un problème, poser une question ou proposer une suggestion : les élus reçoivent directement chaque message et y répondent avec attention.

Intramuros est d'abord un outil **communal**, au service du lien entre la mairie et les habitants. Il permet également de suivre l'actualité **intercommunale**.

L'application dispose d'un onglet **Signalement**, qui permet d'informer rapidement la mairie de tout problème ou danger constaté sur la commune (voirie, éclairage, sécurité, etc.).

Vous n'avez pas encore **Intramuros** ? Téléchargez gratuitement l'application pour suivre toute l'actualité de **La Chapelle-Viviers**, mais aussi celle des communes alentours, et participer, vous aussi, à la vie de la commune.



Le conseil municipal envisage de vous proposer une formation de secourisme en fin d'année. Pour bien organiser cette formation vous êtes priés de vous inscrire à la mairie.

TOUS À L'ÉCOLE !

Comme vous avez déjà pu l'apprendre, nous perdons une classe à la rentrée prochaine. Le manque d'effectif contraint les autorités à nous fermer une classe alors qu'une dizaine d'enfants habitant sur notre RPI sont scolarisés dans d'autres communes. Nous tenons à remercier **Camille COMPAGNON** et **Valerie MASSIERE** pour leur engagement auprès de notre école et nous leur souhaitons une bonne continuation dans leurs prochains établissements.

Cette rentrée sera l'occasion d'accueillir une nouvelle directrice, **Élodie DESSIOUX**, qui arrive d'Availles en Chatellerault et prendra en charge la classe de grande section / CP.

Notre effectif sera de 77 enfants sur le RPI Leignes - La Chapelle avec 33 élèves de la très petite section jusqu'au CP pour notre commune et de 44 élèves à Leignes du CE1 au CM2.

Comme tous les ans, des travaux se réalisent dans l'enceinte de l'école :

- Diminution de la partie enrobée pour remplacer par de la pelouse
- Plantation d'arbres
- Plantation d'une haie de bambous.
- Réalisation d'une peinture murale
- Intégration d'un tableau mural pour l'expression artistique libre des enfants



LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

Le Conseil municipal met actuellement à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il s'agit d'un outil opérationnel permettant de planifier les actions de la commune en cas d'événement majeur (accident de véhicule dangereux, accident nucléaire, phénomène météorologique, etc).

Cette démarche permet, en situation de crise, de ne pas avoir à s'interroger sur l'organisation à mettre en place et ainsi de traiter l'événement de manière rapide, coordonnée et pertinente.

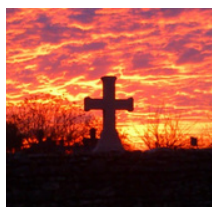
Le PCS :

- définit les mesures de sauvegarde nécessaires pour protéger et secourir les habitants
- organise la diffusion rapide des messages d'alerte et de sécurité
- désigne des personnes référentes par quartier ou par lieu-dit
- recense les ressources humaines et le matériel disponibles qui devront être opérationnels en cas d'alerte
- identifie les lieux pouvant être utilisés pour l'hébergement de la population

Le PCS peut être déclenché par le Maire ou par le Préfet, selon la nature et l'ampleur de l'événement. Une simulation aura lieu en fin d'année.

Il complète le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risque Majeurs) qui est disponible en mairie et que chacun d'entre vous doit avoir pris connaissance.

CIMETIÈRE



Depuis quelques années, la commune a réalisé plusieurs aménagements au cimetière, comme la pose de 12 cavurnes ainsi que la mise en place d'un jardin du souvenir avec son livre et son banc pour le recueillement.

Au printemps, nous avons complété ces équipements avec la création d'un ossuaire. Le règlement est maintenant terminé. Il reste à le présenter au conseil municipal puis à le valider en préfecture.

Bienvenue à nos nouveaux commerçants !



Ils s'installent, ils entreprennent, c'est un plus pour notre commune !



LA MAISON DES HÉRITIÈRES, a lancé son activité le 6 mai 2026. Après plusieurs années passées dans la fonction publique territoriale, Sophie Hour, a souhaité changer de voie professionnelle. La Maison des Héritières propose un large éventail de bougies artisanales créées par Sophie elle-même, ainsi que d'autres articles de décoration ou d'idées cadeaux. Le nom de l'entreprise ne doit rien au hasard : pour Sophie, « Les Héritières », s'inscrit dans une filiation familiale marquée par les valeurs d'accueil et de créativité. Sophie Hour est installée avec sa famille à la Chapelle- Viviers depuis 2004. Retrouvez également Sophie Hour sur les marchés de la région : la Roche Posay, Niort et même à PARIS où elle représentera la Chapelle Viviers au salon du mariage les 5 et 6 septembre 2026.



8 rue du viviers



Maisonleshéritieres



maisonleshéritieres86

Sous l'enseigne **FLOWER MAKEUP**, Flora Rivière propose à toutes celles et ceux qui sont en quête de soins de beauté, des séances directement réalisées à leur domicile. Cette esthéticienne qui est à son compte depuis trois ans, habite depuis peu au village des Durands. Elle peut vous prodiguer une large gamme de soins du corps : massage, drainage minceur, maquillage, embellissement des ongles, extension de cils, ...

Flora intervient dans un large rayon autour de la commune pour des rendez-vous classiques ou exceptionnels tels que les mariages par exemple, où l'on désire se faire une mise en beauté ! Vous pouvez directement réserver en ligne votre rendez-vous sur la plate-forme « Planity », spécialement conçue pour tous les établissements de soins du corps, dont celui de Flora.



07 86 52 90 07



Flower_makeup



Flowermakeup_nails_beauty



C'est au numéro 5 du village des Durands, qu'est basée la nouvelle entreprise de plomberie créée par **Florian GROJEAN** en octobre 2025. Fort de neuf années d'expériences professionnelles vécues dans des entreprises locales, comme apprenti d'abord puis comme salarié, il a choisi de travailler à son compte. À 27 ans, il veut mettre à profit ses diverses compétences en matière de dépannage, d'entretien et d'installation d'équipements neufs. Son savoir-faire concerne aussi tous les types de chauffage ...

Florian s'est doté d'une camionnette et de tout l'outillage nécessaire pour intervenir sur un large périmètre du territoire local. Il compte sur le bouche-à-oreille pour conforter le lancement de sa nouvelle entreprise.



06 21 76 40 89



Grosjean plomberie



contact.grosjean@gmail.com

Stéphanie CHAGNON a suivi en 2020 à Tours un cursus d'études ouvert à toutes celles et ceux qui désirent pratiquer le massage et en faire leur métier. Cette jeune Chapelloise est salariée depuis de nombreuses années à l'espace aquatique Abysséa à Civaux où elle exerce désormais en tant qu'hôtesse d'accueil mais aussi masseuse. Depuis novembre 2025, Stéphanie développe également son savoir-faire à titre individuel sous l'enseigne « Bien-être à domicile ». Cette praticienne certifiée propose dans un rayon de 30 km autour de Chauvigny, des massages sur mesure pour enfants ou adultes en quête de relaxation et de confort.

Stéphanie intervient directement chez vous avec tous les équipements nécessaires. Chaque séance qui dure environ une heure, est adaptée aux attentes de la personne « au gré de son état physique et émotionnel du moment », précise-t-elle sur son site internet. Stéphanie maîtrise différentes techniques de massage susceptibles de vous apporter une pause bien-être ...



06 19 16 08 35



Bien-être chez soi massage à domicile



stephanie.chagnon@orange.fr



Faisons vivre nos commerces locaux :



CONSUMONS LOCAL
pour soutenir l'économie
de notre commune



PRIVILÉGIONS LE CONTACT
ET LA CONVIVIALITÉ
au quotidien



DÉCOUVRONS
LA DIVERSITÉ ET LE TALENT
de nos commerçants

Merci à eux !

PAGE 8

La convivialité avant tout



MARCHE DU 1ER MAI



SPECTACLE NOËL



SOIRÉE DES VOEUX



BROCANTE



8 MAI



MARCHÉ DE NOËL



FÊTE DES ÉCOLES



REPAS DE LA CHASSE



FÊTE COMMUNALE DE JUILLET



MARCHÉ DES PRODUCTEURS



PÉTANQUE INTER-
GÉNÉRATIONNELLE



TÉLÉTHON



BELOTE ET VOYAGE DU
CLUB DU 3ÈME AGE

LES CHANTIERS JEUNES

Comme chaque été, les chantiers jeunes ont attiré une vingtaine d'adolescents de notre commune, âgés de 11 à 17 ans. Pendant 5 jours, ils se sont réunis tous les matins pour découvrir "le monde du travail" dans une atmosphère amicale. Malgré la chaleur, ils ont formé plusieurs ateliers comme le rangement, le nettoyage de l'école et l'entretien des tables en bois de l'étang (ponçage et peinture). Comme tout travail mérite salaire, ils ont tous été récompensés en chèques cadeaux...



Participez à la vie communale



MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Chapelle Viviers

SALLE des FÊTES

Samedi 5 Septembre

à partir de 18 h

BUVETTE - FRITES - CUISSON SUR PLACE

APPORTEZ VOS COUVERTS

FEU D'ARTIFICE AU STADE

en fonction des conditions climatiques

OCTOBRE ROSE

Ensemble, mobilisons-nous pour la prévention et la vie !

Octobre Rose est un moment fort et symbolique dédié à la **prévention** et à la lutte contre le **cancer du sein**.

A cette occasion, nous invitons les **associations** et les **chapelais** à se **mobiliser** afin de promouvoir cette action au côté de la Ligue contre le Cancer.

Faites-nous **partager** dès maintenant vos idées : challenge, atelier de prévention, collecte, etc.

Le conseil municipal est à **votre écoute** afin d'en assurer la **réalisation**.

Ensemble, soutenons la recherche, accompagnons, prévenons, agissons !
CHACQUE GESTE COMPTE.

Une marche, un défi sportif, une vente solidaire, un événement rose ?
TOUTES LES INITIATIVES COMPTENT !

Informations et idées à transmettre en mairie ou par mail : mairie@chapelle-viviers.fr

Merci pour votre engagement !

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Rendez-vous les 4 et 5 décembre 2026



- Avec une collecte exceptionnelle de **100 548 314 €** le Téléthon 2025 témoigne d'une confiance et d'une fidélité remarquables.
- Les Chapelais se sont mobilisés avec un montant de **2 314,59 €** reversés à l'Association Française contre les Myopathies.
- Les associations et les commerçants chapelais se sont mobilisés pour organiser une **tombola**, un **concours de belote**, une **marche**, un **repas** et un **karaoké**. La bonne humeur restant le fil conducteur, les artistes en herbe ont pu nous faire découvrir leur talent dans une soirée très sympathique !!



Merci à tous pour votre générosité et votre engagement !



Suivez toute l'actualité du Téléthon sur le site de la commune et nos réseaux

Cap sur la 40^{ème} TÉLÉTHON



Nous souhaitons **soutenir à nouveau la recherche scientifique** sur les maladies rares en participant à la 40^{ème} édition du Téléthon.



Les **nouvelles idées** seront les bienvenues ainsi que les **bras** pour les mettre en œuvre !

Ensemble, continuons à faire avancer la recherche

CHACQUE GESTE COMPTE !



Pas d'panique C Noël !

avec Astrid Boop et Chatouille le chien ventricloque

Chansons
Chorégraphies
Magie

Spectacle interactif de 4 à 11 ans 50 min

Le 5 décembre 2026
Les enfants sur scène



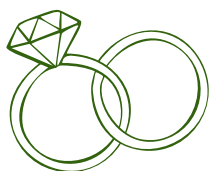
LE 16 JANVIER 2027
VOEUX DU MAIRE

État civil

Mariage à la Mairie

2026

PIOFFET Muriel
BONNO Thierry
11 juillet 2026



Naissances

2025

COLIN Ilyanna - 25 octobre
COLIN Ilyanno - 25 octobre

2026

CHEDOZEAU Tylio - 03 février
VERDOUX Norah - 05 février
SIMONNET Jade - 22 février
DEMAZEAU LOUISE - 22 mars
BUCHE MARTIN Caméo - 28 mars
LEDY Swailey - 01 juillet
DUWOOZ Capucine - 10 juillet
MAGNIEN CLISSON Charles
19 juillet



Décès

2025

M. AUDOUX René
9 novembre

2026

M. DUCHÈNE Jean-Michel
13 janvier
M. THOMAS Pascal
17 janvier
M. STÉVENET Jacques
04 juin
Mme PETIT-PIED Claudie
18 juillet

Rappel



Une commune propre, et respectueuse de chacun : c'est l'affaire de tous !

À Chapelle-Viviers, comme partout ailleurs, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux pour enfants. Leur ramassage par le propriétaire du chien est obligatoire. De plus, n'oubliez pas que **les aboiements constants de vos animaux** troublent la tranquillité du voisinage. Vous avez fait le choix d'avoir un animal, pas votre voisin.

Chat-cun chez soi !

Est considéré "en état de divagation" tout chat non identifié se trouvant à plus de 200 m de toutes habitations ou à plus d'1 km du domicile de son maître, et tout chien à plus de 100 m de son propriétaire. Tout animal sur un lieu public doit être tenu en laisse. Tout chat ou chien errant trouvé sur la voie publique sera capturé et conduit à la fourrière.

Jardiner et bricoler, oui mais dans les temps !

Toute incinération est interdite (Article L541-21-1 du code de l'environnement en vigueur depuis le 01/01/2021): rendez vous en végéterie ou en déchetterie. De même que les horaires à respecter pour tous travaux de jardinage et de bricolage, sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

Pensez à tailler vos haies ou buissons de manière réglementaire, comme sur la photo ci-contre.

ATTENTION, vu l'été que nous connaissons, il est impératif de couper les friches dans votre jardin en raison des risques d'incendies et d'animaux nuisibles.



LA CHAPELLE VIVIERS EN 1911

C'est l'année record du nombre d'habitants jusqu'à aujourd'hui : 636 dont 247 vivaient dans le bourg et 389 dans les différents hameaux. L'exode rural et la modernisation de l'agriculture font qu'aujourd'hui la tendance s'est inversée : environ 400 sur 600 personnes vivent dans le bourg. Autre exemple parlant : en 1911 on recensait 52 personnes au Theil au servant, aujourd'hui seulement 2. Les moins de 40 ans représentaient 65 % de la population ; population jeune qui sera fortement touchée lors de la grande guerre 14-18 (une trentaine mourra pour la France).

La fin du XIX^{ème} siècle et jusqu'à la première guerre mondiale, le village se développe et de nombreuses maisons voient le jour (ceci explique le nombre d'entreprises de maçonnerie) ainsi que diverses activités artisanales. Vous trouverez ci-dessous la liste des métiers suite au recensement de 1911 et le nom des artisans patrons ainsi que l'adresse actuelle qu'ils occupaient à l'époque. (Recherche effectuée à partir du plan Napoléonien et la liste des propriétaires en 1911).

- Tailleur de pierre : COUVROT Léopold (13 rue du lavoir)
- Entreprises de maçonnerie : DEMAZEAU Paul (12 rue du lavoir) – DUPUIS Jules (24 rue du vivier) – BON Honoré (10 rue du vivier) – LANCEREAU pierre (Servon) – BELLOIN Hyppolyte (La Richarderie) – MULTEAU Auguste (La Richarderie)
- Charrons : CAILLAUD Antonin (16 place de la source) – FOURNEAU Louis – PETIT PIED Henri (3 rue de la rosée)
- Maréchaux ferrants : REIGNAULT Louis – GERVAIS François (2 bis rue des moulins et atelier 8 place de la source) – PETIT PIED Jean Baptiste (16 rue du vivier) – MOUSSET Valentin (Theil au servant)
- Menuisiers : BARRICAULT Victor et Delphin (20 place de la source) – DAOUT Maxime (1 rue de la rosée et 14 rue du vivier) – BERTRAND Jules (5 rue du lavoir)
- Epicières : BOZIER Marie (6 et 8 rue de la Fosse à Ponty) – CAILLAUD Marie Louise (14 place de la source) – MOREAU Marie (épouse de Moreau Hippolyte sabotier) – RODIER Louise – MOREAU Julienne (épouse de MOREAU Désiré tailleur d'habit)
- Cordonniers-Sabotiers : LATUS Henri (24 place de la source) – BELLOIN Jacques – BERTRAND Alphonse (5 rue du lavoir) – MOREAU Hippolyte (10 rue du vivier)
- Entreprises de battage : ROCHER Eugène (Grémont) – PELLETAN Sylvain (La Cartaudière)
- Chaisier : LAMY Marcelin (Grémont)
- Négociant en vins : CAILLAUD Antonin (rue de Servon)
- Négociant en grains : CAILLAUD Eugène (rue de Servon)
- Boucher : CAILLAUD Antonin (22 place de la source)
- Boulanger : SAIVRE Emile (19 rue du lavoir)
- Négociant en tissus : MARECHAUX Alphonse (10 place de la source)
- Débitante – Cabaretiers : BON Anne (10 rue du vivier) – MULTEAU Adélaïde appelée « la belle du coin » (10 rue de l'eau douce) – DEMAZEAU Paul (12 rue du lavoir) – LATHUS Hortense (24 place de la source)
- Tailleurs d'habits : MOREAU Désiré
- Marchand de bestiaux : LAMOUREAU Louis (La Cartaudière)
- Meuniers : LAURENDEAU Louis (Theil au servant) – MEILLAUD Emile (Le Mouchet)
- Distillateurs : PIRONNET Lucien
- Télégraphiste : BARRICAULT Angèle (20 place de la source)
- Receveur ruraliste : PERAULT Jean (13 rue du lavoir)
- Instituteurs : MANDON Joseph et Eugénie (Ecole actuelle) – CONGET Cécile (Chez COYREAU DES LOGES au Château du Theil au servant)
- Couturières – Lingères : 16 dont 9 dans le bourg et 7 dans divers hameaux





CALENDRIER DES FÊTES 2026

Samedi 5 septembre	:	MARCHÉ PRODUCTEURS — ASSOC COMMUNALES
Samedi 19 septembre	:	BELOTE — CLUB DE LA JOIE
Dimanche 11 octobre	:	RANGE TA CHAMBRE — APE
Dimanche 11 octobre	:	REPAS DES AÎNÉS — MUNICIPALITÉ
Samedi 7 novembre	:	SOIRÉE FRUITS DE MER COMITÉ DES FÊTES
Jeudi 11 novembre	:	COMMÉMORATION À 10H30
Samedi 5 décembre	:	TELETHON
Dimanche 6 décembre	:	SPECTACLE ENFANTS FIN D'ANNÉE --MUNICIPALITÉ
Mardi 31 décembre	:	RÉVEILLON —COMITÉ DES FÊTES

CALENDRIER DES FÊTES 2027



Samedi 16 janvier	:	VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ : 15H
	:	DINER CONVIVAL : 20H
Samedi 23 janvier	:	BELOTE — CLUB DE LA JOIE
Samedi 6 février	:	CHOUROUTE — USC
Samedi 6 mars	:	SOIRÉE PAELLA — COMITÉ DES FÊTES
Samedi 17 avril	:	BELOTE — CLUB DE LA JOIE
Vendredi 1 ^{er} mai	:	MARCHE — COMITÉ DES FÊTES
Vendredi 8 mai	:	COMMÉMORATION À 10H30
	:	BROCANTE — COMITÉ DES FÊTES
	:	REPAS — ACCA
Samedi 15 Mai	:	
Samedi 19 juin	:	BELOTE — CLUB DE LA JOIE
Vendredi 19 juin	:	FÊTES DES ÉCOLES — APE
Du 2 au 4 juillet	:	ENDURO - Pêche Jeunes de 11 à 17 ans
Dimanche 25 juillet	:	ASSEMBLÉE COMMUNALE — COMITÉ DES FÊTES
	:	FEU D'ARTIFICE — COMMUNE
Samedi 4 septembre	:	MARCHÉ PRODUCTEURS — ASSOC COMMUNALES
Du 15 au 19 septembre	:	ENDURO - Pêche Séniors
Samedi 18 septembre	:	BELOTE — CLUB DE LA JOIE
Dimanche 3 octobre	:	LOTO — APE
Dimanche 10 octobre	:	REPAS DES AÎNÉS — MUNICIPALITÉ
Samedi 6 novembre	:	SOIRÉE FRUITS DE MER — COMITÉ DES FÊTES
Jeudi 11 novembre	:	COMÉMORATION À 10H30
Samedi 4 décembre	:	TELETHON
Dimanche 5 décembre	:	SPECTACLE NOEL--MUNICIPALITÉ
Vendredi 31 décembre	:	RÉVEILLON — COMITÉ DES FÊTES

